

Validez votre DPC 2019 au CFA avec l'ANAFORCAL-ODPC !

Cette proposition ne concerne que les participants français (libéraux, salariés en centre conventionné, hospitaliers), seuls dans l'obligation de suivre un parcours de DPC (Développement professionnel continu) 1 fois tous les trois ans.

Les 6 ateliers ANAFORCAL validant votre DPC :

Mercredi 17 avril 2019 - M-At • 9h00 > 12h30

M-At4 - Urticaires de l'enfant – Ref DPC : 29281900001

M-At5- Allergènes moléculaires : prescriptions utiles – Ref DPC : 29281900002 session 1

M-At6- Bonne pratique de l'ITA – Ref DPC : 29281900004

Vendredi 19 avril 2019 - V-At • 8h30 > 12h30

V-At5 - Hypersensibilité aux AINS, paracétamol et antalgiques – Ref DPC : 29281900005

V-At6 - Hyménoptères : quelle prise en charge en pratique de ville ? – Ref DPC : 29281900003

Vous pouvez vous inscrire à plusieurs ateliers validants ou cumuler avec un DPC ANAFORCAL (dans la limite de votre enveloppe budgétaire annuelle ANDPC)

La procédure d'inscription est détaillée ci-dessous :

Procédure à suivre impérativement pour valider votre inscription à un atelier DPC validant :

I. Pour les libéraux et salariés des centres de santé conventionnés (rémunération 45 €/heure) :

- 1) Vous connecter à votre profil sur www.mondpc.fr
- 2) Vous inscrire au programme choisi grâce à la référence DPC indiquée ci-dessus
- 3) > Vous recevrez un mail de l'ANDPC qui confirmera votre inscription.
> Dès réception de cet email de confirmation, merci de le transférer à l'organisation du CFA 2019 – cfa2019@margauxorange.com
- 4) Si vous n'êtes pas encore inscrit au CFA 2019 (inscription pour les 3 jours ou pour une journée), merci de procéder à **votre inscription au congrès et à l'atelier choisi** sur le site du congrès : <https://register.congres-allergologie.com/register.aspx?e=947&culture=fr-FR>
En effet vous ne pourrez pas accéder à votre atelier sans être inscrit au Congrès et à l'atelier.
- 5) Après le congrès et vérification des listes de présence, vous recevrez le remboursement des frais d'inscription à l'atelier.

II. Pour les hospitaliers :

- 1) Envoyer un mail de demande d'inscription à dpc@anaforcal.fr en mentionnant le numéro du programme souhaité. Vous recevrez par retour de mail votre convention.
- 2) Effectuer votre demande de prise en charge auprès du service des affaires médicales de votre établissement et leur faire compléter et signer la convention individuelle de prise en charge des frais de formation DPC
- 3) Après accord de votre établissement, renvoyer la convention complétée et signée par mail à dpc@anaforcal.fr
> Vous recevrez un mail de l'Anaforcal qui confirmera votre inscription.
> Dès réception de cet email de confirmation, merci de le transférer à l'organisation du CFA 2019 – cfa2019@margauxorange.com
- 4)-5) Même démarche que pour les libéraux (cf. ci-dessus).